



GT MODELE ECONOMIQUE # 2

CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

8 décembre 2023 – rue Campredon

PRESENTS :

Points de vente: Maxime Thoueille de La Cagette- Théo Cizeron du Biocoop Faubourg du Courreau- Anne Laure Chaigne de l'épicerie Folle Avoine ; Cécilia Darbouret bénévole de l'Esperluette; Benoit Gallon de Vrac & Cocinas

Expérimentateur Caisse : Serge Caudullo

Collectivités: Justine Labarre (3M)

Recherche: Corinne Martin, de Universcic – Université Paul Valéry

Membres du Comité Citoyen: Joël Guibert, Cécilia Darbouret

Financeurs : Claudie Houssard de la Fondation de France

Collectif de coopération : Gérard Straumann de La Graine

Equipe d'animation de la caisse: Marco Locuratolo, Pauline Scherer, Killian Vallois, Candice Foy, Charles Bonnin, Ariane Assémat, Sophie Sachet.

INTRODUCTION

Présentation de l'ordre du jour de la séance :

- partage des points d'actualités
- zoom sur les chiffres des points de vente
- synthèse du travail du 1^{er} GT Modèle économique, sur les axes de travail du GT
- réflexion sur les modalités de contribution des points de vente

NB : Les échanges ayant été riches, une synthèse des échanges sur la contribution des points de vente est présentée ci-après, suivie du relevé des échanges sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

> Synthèse :

L'investissement des points de vente n'allait pas de soi mais fait consensus sur le principe, reste à définir les modalités de contribution, et la temporalité de mise en œuvre de cette participation des points de vente.

* vers une participation autodéterminée et guidée, à partir de différents indicateurs, à approfondir ?

° Le principe retenu pour la cotisation, de faire confiance aux expérimentateurs dans leur appréciation de leur possibilité de contribution, semble être une piste satisfaisante ; à condition comme pour la cotisation qu'un guide soit également réfléchi pour donner des repères en fonction de différents critères d'appréciation. Ce principe permet en outre plus facilement des évolutions, notamment en fonction de la part que prend la MonA dans l'activité des points de vente.

Ce dispositif suscite toutefois des questions, notamment sur son caractère équitable, qui peut générer des tensions.

Les critères pour ce Guide doivent encore être réfléchis ; les idées suivantes seront approfondies :

° modalités d'estimation de ce qui est apporté aux points de vente par la caisse pour déterminer leur juste contribution, pour guider la participation autodéterminée



° pour les contributions financières :

- application d'un taux de contribution (à définir) et/ou adhésion des points de vente
- définir l'indicateur à retenir pour calculer une contribution financière : marge brute, marge nette, bénéfice net à fin d'exercice, avant ou après impôts, autre ?
- en essayant de trouver un socle commun ou différents indicateurs selon les statuts (entreprise, association, SCOP, producteurs en direct...)

° prise en compte des contributions non financières :

- valorisation du temps passé ? et dans ce cas qu'est-ce qui est à prendre en compte et comment ? (accompagnement des participants, contributions en nature...)
- éventuelles missions qui pourraient être confiées aux points de vente en lien avec le développement de la Caisse (rôle d'ambassadeurs de la caisse pour aider au recrutement de nouveaux expérimentateurs par exemple ? Animations Caisse dans les magasins ?)

° réfléchir à la notion d'égalité de traitement entre les commerces (problématique soulignée par la Graine), en intégrant toutes les dimensions : financières, mais aussi en termes de temps et d'engagement pour que la contribution ne devienne pas un frein au conventionnement.

*** et un fléchage de ce financement**

- ° question des frais de gestion à clarifier, mais il ressort un intérêt fort à orienter les contributions des points de vente vers un dispositif de soutien au système de production – transformation - distribution local.
- ° travailler à l'identification des besoins des producteurs et plus largement du système agro-alimentaire local
- ° proposition de la Cagette vers du matériel équipement (pas trop du prêt)

Pour ces deux aspects, la question de la temporalité et de la gestion des différents horizons est une difficulté à intégrer dans la réflexion :

- à quel moment paie-t-on sa contribution ? En fonction, quelle est l'incidence sur le suivi / la prévisibilité des montants ? quel impact sur leur utilisation ?
- la participation libre peut être une façon d'essayer à court terme, pour alimenter les discussions et aider à amener à un dispositif plus encadré dans une prochaine phase.

Il est rappelé qu'à l'issue de ce travail, la proposition du GT – émanation du collectif de coopération - sera partagée avec les autres instances, et notamment au Comité Citoyen, dont le rôle est de décider des modalités de gestion de la Caisse.

*** une réflexion à poursuivre pour les horizons de moyen- long termes,**

L'enjeu est d'apprécier la pérennité des financements actuels et imaginer un modèle viable.

L'idée est de garder de manière pérenne le triple financement des participants, du public et du privé, mais les acteurs devront évoluer (notamment les fondations qui financent l'expérimentation n'ont pas



vocation à être des financements pérennes, mais les partenaires privés peuvent être les points de venet ou d'autres entreprises).

>> Suites à donner

Il est convenu de se revoir rapidement (en janvier) en petit groupe pour

° retravailler ces pistes et pouvoir proposer des modalités

° et les associer à un calendrier de mise en œuvre, en fonction de ce qui peut être fait dès la phase 1 ? ou en phase 2, ou à plus long terme

pour mettre au débat à un prochain GT un ou plusieurs scénarios, et permettre d'entériner collectivement un cadre à proposer aux autres instances a minima pour le court terme (phase 1) ; pour la suite cela pourra évoluer, notamment en fonction des besoins de la Caisse qui ne sont pas encore définis pour les phases suivantes.

Les échanges se poursuivront avec la Graine, dans la perspective de la signature d'un avenant à la convention d'ici février pour permettre la prolongation de l'expérimentation jusqu'à fin juin 2024.

POINTS D'ACTUALITÉ

- **Confirmation de l'extension de l'expérimentation jusqu'en juin 2024** (initialement prévue jusqu'en janvier), le niveau des cotisations (60 % en moyenne) ayant permis une consommation moins rapide du budget. Cette prolongation est bienvenue car l'intégration des expérimentateurs a pris davantage de temps qu'imaginé (réunions d'information encore nécessaires en septembre, et pas seulement jusqu'en juin). Cela permettra d'offrir une durée d'expérimentation plus longue, qui sera également bénéfique pour le suivi scientifique.
- **2 nouveaux points de vente conventionnés** : l'épicerie collaborative autogérée la Crèmerie à Clapiers et la boutique paysanne Sentiers des Cévennes (rue Paul Brousse à Montpellier) viennent de rejoindre L'Esperluette, Vrac et Cocinas, La Cagette, la Biocoop Courreau, la Biocoop de Jacou, le marché de Celleneuve, le marché paysan des Aubes, l'épicerie Folle Avoine, les Jardins de Mirabeau, la Biocoop du Crès, et l'épicerie Kesako.
VRAC va ouvrir un nouveau groupement d'achats à Grabels en 2024.
Les démarches se poursuivent pour rencontrer et conventionner de nouveaux points de vente, notamment des producteurs, avec une décision du Comité citoyen de se concentrer désormais sur les zones géographiquement moins couvertes.
-
- **Engagement d'un groupe de travail sur le modèle économique des maraîchers sur la métropole de Montpellier** : Un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) a été lancé avec des maraîchers produisant et commercialisant sur le territoire de la



métropole de Montpellier a été lancé afin d'identifier des pistes de travail pour sécuriser leurs débouchés, notamment via la caisse alimentaire commune.

- **Démarches en cours pour viser une poursuite de l'expérimentation :**
 - ° des demandes de subvention sont en cours de préparation auprès des fondations et des collectivités pour financer une phase 2 de l'été 2024 à fin 2025 ;
 - ° et le collectif est en train de travailler sur le Projet TerrAsol qui sera présenté dans le cadre de l'AMI de la Banque des Territoires, avec une vision plus globale des enjeux d'alimentation, pour un dépôt en mars et une réponse en juin 2024 ; si le projet est retenu, les financements couvrent la période 2024-2028.
- > les réflexions sur la poursuite de l'expérimentation « jonglent » donc entre ces différents horizons temporels de juin 2024, décembre 2025 et 2029.

Questions / Réactions

- Biocoop : des clients demandent régulièrement comment participer à l'expérimentation
 - La Graine confirme, surtout suite à la forte médiatisation autour du projet (le reportage sur TF1 notamment a amené des gens au comptoir de La Graine, qui souhaitent rejoindre l'expérimentation).
- > L'équipe d'animation confirme qu'il n'y aura pas d'ouverture à de nouveaux expérimentateurs d'ici fin juin.
- Si une phase 2 est confirmée, il faudra réfléchir collectivement, dans les différentes instances, aux modalités d'expérimentation dans cette 2ème phase : nombre d'expérimentateurs ? maintien ou non de la représentativité des participants par rapport à la population de Montpellier ? modalités de recrutement le cas échéant ?

ZOOM SUR LES CHIFFRES DES POINTS DE VENTE :

Préambule

Ont été exploitées pour faire ces analyses les données disponibles grâce au logiciel de la MonA ; L'équipe remercie également tous les points de vente qui ont bien voulu transmettre leurs données de chiffres d'affaires globaux et en MonA. L'analyse a pu porter sur les données de la Biocoop du Courreau, de Vrac, La Cagette, Folle Avoine, Kesaco, et plusieurs producteurs.

L'objectif de l'analyse était d'objectiver les intuitions par la confrontation aux données transmises par les points de vente, et d'essayer d'en dégager des conclusions par typologie de commerces.

Mais l'exercice a surtout révélé que les données sont très délicates à manipuler, car non strictement comparables entre elles (échelonnées dans le temps, modes de comptabilité différents, variables multiples...), et portant sur un échantillon encore très réduit.

Les analyses sont bien entendu intéressantes, mais les conclusions restent fragiles et la prudence est de mise avant de tirer tout enseignement de ces chiffres.



Voir pour les tableaux et graphiques le support de la présentation.



Questions / réactions

* Sur la part des dépenses MonaA reçues par les producteurs

Une trentaine de producteurs se répartissent 12% des recettes (3ème niveau si on prend en bloc)

La situation est très variable pour chacun, avec des producteurs présents sur un seul ou plusieurs marchés, dont la présence est plus ou moins régulière, et qui vendent des produits aux coûts très variables (charcuterie versus maraîcher par exemple).

A noter : sur le Marché Celleneuve, en plus de la MonA circulent toujours les graines solidaires ; a priori environ 1000 graines circulent chaque mois mais ce chiffre sera à vérifier précisément (L'Esperluette le transmettra).

Il serait intéressant que les producteurs puissent donner leurs informations par marché, pour qu'il puisse être fait une comparaison entre les Aubes, Celleneuve et autres points de vente.

> NB : cette analyse des chiffres des producteurs serait à creuser davantage, mais se heurte aux pratiques des producteurs, qui ne tiennent pas toujours un compte détaillé de leurs transactions

Il est rappelé que soutenir les producteurs était un des objectifs de la caisse, en ce sens le pourcentage faible de MonA revenant aux producteurs interroge.

> Précision : les chiffres présentés correspondent aux transactions effectuées en direct auprès des producteurs ; une part du chiffre d'affaires des points de vente conventionnés, qui établissent des relations durables avec les producteurs, leur revient également. Pour l'instant ces données ne sont pas isolables, mais un travail est en cours par le conseil scientifique pour analyser les tickets de caisse dans les points de vente et isoler la nature des produits achetés en MonA, ce qui devrait permettre à terme d'apprécier l'effet de redistribution vers les producteurs.

Il est bien réaffirmé que l'intention de la Caisse est bien d'avoir un impact sur l'environnement agro-alimentaire du territoire ; mais il est aussi évident que le nombre réduit d'expérimentateurs limite encore cet impact (dans la mesure où il ne constitue pas un débouché consolidé), et que ce travail demande un temps plus long. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit le travail du GIEE.

* sur le pourcentage des chiffres d'affaires (CA) réalisés en MonA

Les éléments sont présentés pour le CA correspondant aux produits éligibles MonA pour tous les points de vente, sauf la Cagette (CA global) où cette donnée n'était pas disponible pour le moment.

VRAC : un pourcentage très important d'achats se fait en MonA: les points de vente ont vu une augmentation du nombre des clients (avec 7-8 nouveaux par lieu de distribution, soit environ +20%), et une augmentation des paniers moyens.

NB : Pour VRAC l'afflux de gens n'est pas un objectif en soi, en tant qu'association d'éducation populaire prenant l'épicerie comme prétexte. Mais les distributions ont une réelle fonction pour créer de la mixité sociale, et une communauté existe autour du groupement d'achats. Aujourd'hui, VRAC est plutôt en crise de croissance, avec un enjeu fort de mobiliser ses adhérents dans le projet associatif, et de développer l'implication bénévole.



Esperluette : bien que les chiffres n'aient pas pu être transmis, subjectivement on constate aussi une augmentation importante (10k€ en MonA sur CA de 40k€) ; ce volume est difficile à interpréter et à suivre, car il recouvre un déplacement de la graine solidaire à la MonA (environ 5000€ mais à prendre avec des pincettes car ce n'est pas exactement comparable). Cet état de fait pose d'ailleurs des questions au sein de la structure, notamment envers les financeurs. Et la question se pose de la façon de gérer la transition post expérimentation, avec les nouvelles familles qui entrent par la MonA.

La Cagette: on observe le même phénomène de Cageots qui se mettent à la MonA, donc une quantité importante du CA MonA est en partie du transfert. Les nouveaux Cageots (arrivés via l'expérimentation) amènent environ 45% de ce CA MonA. Restent à étudier les évolutions du panier moyen des anciens cageots grâce à la MonA. En termes de fréquentation comme de CA, le mois de novembre est le 1^{er} mois où la courbe commence à s'infléchir (alors qu'elle était en croissance continue depuis le début de l'expérimentation). Cette tendance - constatée aussi dans d'autres points de vente – s'explique sans doute en partie par la diversification des lieux de vente conventionnés, qui conduit à une re-répartition des expérimentateurs entre les différents points de vente.

SYNTHESE DES TRAVAUX DU 1^{er} GT MODELE ECO – RESTITUTION DU PLAN DE TRAVAIL

Lors du premier GT, une séance de brainstorm avait eu lieu pour balayer l'ensemble des pistes qui pourraient être explorées pour contribuer au modèle économique de la Caisse, puis un travail en petits groupes avait permis d'approfondir 3 grands ensembles : les cotisations, les financements publics, et les financements privés.

NB ; ces trois types de financements sont aujourd'hui mobilisés pour le financement de la Caisse stricto sensu (les MonAs distribuées) ; la question du modèle économique intègre également les coûts de fonctionnement et d'animation de la Caisse (au sens du projet dans son ensemble) : les coûts RH, les frais logistiques, etc.

L'objet de la présentation d'aujourd'hui est de repartager les conclusions du dernier GT, pour valider les pistes à explorer / abandonner, définir celles à travailler en collectif ou à approfondir par l'équipe Caisse et à mettre en débat au GT, et identifier des ressources / contacts pour traiter ces sujets.

Sur les cotisations :

Les sujets identifiés au 1^{er} GT comme devant être approfondis étaient :

- ° la défiscalisation des sur-cotisations (au-delà de 100€)
- ° réflexion sur taux cotisation (aujourd'hui librement déterminé mais pour une suite pourrait être un autre mécanisme)
- ° l'arrondi volontaire dans les points de vente (cadre légal à creuser)
- ° les dons via les adhésions aux syndicats ou associations.

Il est proposé que

- l'équipe de la Caisse approfondisse les sujets techniques pour ensuite soumettre les différents scénarios qui en ressortiraient.
- et qu'un travail plus collectif soit réalisé sur les cotisations.



La question de la défiscalisation soulève des premiers débats : comment l'articuler avec le fait que dans certains points de vente, les utilisateurs MonA accèdent à des prix inférieurs à ceux du marché (notamment chez Vrac du fait de leur modèle associatif) ? quel impact sur l'adhésion militante ? quel bilan avantage/inconvénients pour la pérennisation de la Caisse ?

NB : la Sol Violette (monnaie locale de Toulouse) a obtenu l'autorisation de défiscaliser via les opérations de monnaie alimentaire > à étudier pour le cas de la MonA.

Les débats devront permettre de décider collectivement où l'on décide de placer le curseur, par rapport au système que le projet entend contester : doit-on en refuser tous les outils au motif que l'on considère que ce système n'est pas satisfaisant ? doit-on faire des compromis et accepter de s'appuyer sur certains outils pour faire fonctionner la Caisse, dans un cadre et des intentions à définir ? Doit-on au maximum exploiter toutes les opportunités offertes par le système pour le combattre ? La réflexion sur le modèle économique engage aussi de nombreux aspects politiques...

Financements publics :

Les sujets identifiés au 1^{er} GT comme devant être approfondis étaient :

- Comment mobiliser de nouveaux partenaires publics « Bénéficiaires indirects » sur l'expérimentation ? un travail serait à faire pour qualifier les externalités positives de la Caisse, et construire un bon argumentaire pour aller solliciter l'ADEME ou l'ARS (externalités positives santé et environnement)

- fiscalité : Grenoble a mis en œuvre une augmentation de sa taxe foncière en partie dédiée à la création d'un dispositif type Caisse - c'est un axe à approfondir

- fléchage de fonds existants : l'objectif serait de bien identifier ce qui existe au niveau européen, et local, pour voir comment la Caisse pourrait les mobiliser.

> il est proposé que la mobilisation des bénéficiaires indirects (c'est à dire bénéficiant des effets de la Caisse au travers de ses externalités positives comme la santé, l'amélioration de la qualité environnementale...) soit travaillée en GT, en lien avec le comité scientifique pour voir comment étayer l'argumentation.

Les sujets Fiscalité et Fléchage des fonds existants seraient plutôt à approfondir par l'équipe Caisse, avant d'être présentés et mis en débat avec le GT.

Financements privés :

Ont été identifiés au 1^{er} GT les axes suivants :

- ° Contribution des lieux conventionnés (c'est l'objet de la réunion d'aujourd'hui)

- ° Entreprises via fonction employeur; mécénat; sponsoring; comités d'entreprise etc.

Les membres du GT sont invités à se rapprocher de l'équipe de la Caisse pour transmettre toutes les idées ou personnes ressource de leur connaissance qui pourrait être utilement mobilisée, et/ou pour indiquer s'ils souhaitent s'investir dans la préparation de l'un ou l'autre des sujets.

CONTRIBUTION DES POINTS DE VENTE



La question proposée est la suivante : en quoi vous sentez-vous faire partie de la Caisse ?

Et quelle part envisagez-vous que les points de vente puissent y prendre ?

(type de contribution, engagements, éventuelles conditions, évolution dans le temps, fléchage des contributions...)

* **Un certain nombre de questions** se dégagent, en préambule de la réflexion sur les modalités de contribution :

- des **contributions probablement variables selon les points de vente** (en fonction de la nature des structures – entreprises / associations / producteurs ; de leur situation financière...) ; la réflexion doit se faire selon les différentes typologies d'acteurs
- la temporalité de la réflexion est importante à préciser : il faut à la fois réfléchir à l'horizon « aujourd'hui » (avec une échelle réduite), et imaginer une caisse pérennisée et amplifiée avec plus de flux économique, pour préconiser un modèle de fonctionnement à plus grande échelle.
- vu le nombre de MonA distribuées, une contribution liée au chiffre d'affaires en MonA ne pourra pas représenter des sommes significatives en valeur absolue ; en revanche les contributions des points de vente peuvent créer un effet levier pour mobiliser d'autres financements publics/privés.

° Proposition de contribution de La Cagette et échanges

La Cagette indique poursuivre les mêmes objectifs que la Caisse, et être à 200% investis dans le projet : ce dernier a d'ailleurs été inscrit dans le programme de l'année, avec ses deux axes d'accueil des expérimentateurs, et de soutien aux producteurs (dont beaucoup sont aussi à la MonA), avec notamment un système d'avance de trésorerie.

Le souhait est clairement de contribuer à la pérennisation de la Caisse sur tous ses aspects : modèle économique, lien avec les producteurs.ices...

La question de savoir si on remplit les objectifs par rapport aux producteurs est un vrai sujet, d'autant que La Cagette « aspire » un gros pourcentage de la MonA, et vend des produits bruts ou transformés, bio ou pas, de producteurs ou de grossistes. On ne peut pas estimer pour l'instant la répartition précise. La Caisse répond à l'enjeu de soutien des personnes précaires, mais il faut prendre en compte aussi les producteurs, en orientant davantage d'externalités directes vers eux.

La Cagette récupère environ 10 000€/mois de MonA ; ce qui représente environ 3 % de son chiffre d'affaires. On peut estimer un gain d'environ 1000€/mois supplémentaires apporté par la MonA.

La Cagette pourrait réfléchir au fait de remettre – au titre de sa contribution - cet argent dans le projet de Caisse.

Au vu des ordres de grandeur des contributions des points de vente, La Cagette propose de les consacrer plutôt à un objet à part plutôt qu'elles soient noyées dans le budget de la MonA ; et qu'elles puissent être dédiées directement aux producteurs, qui sont souvent dans des situations difficiles, même les plus gros. Ce qui pourrait se faire à travers par exemple un fonds dédié pour l'amélioration de la situation des producteurs, mutualiser, financer des outils communs ou autres.

La Cagette soumet cette proposition, mais exprime globalement sa volonté de travailler en commun entre les différents points de vente et les producteurs.



Il apparaît nécessaire d'identifier en premier lieu les besoins des producteurs, pour être sûrs de bien cibler les investissements ; La Cagette cite l'exemple de Bruxelles où à l'échelle de toute la métropole un achat groupé de cagettes pliables a été fait (leur logisticien).

> cela fera notamment partie des missions du GEE qui va rassembler des maraîchers.

* Position de la Graine et échanges

Pour La Graine, la MonA doit s'intéresser davantage au modèle des monnaies locales. Appliquer un petit taux de contribution sur un CA important permettrait de faire tenir le modèle. La Graine propose de travailler sur un taux appliqué à la marge nette, pas sur le résultat ni sur la marge brute.

La monnaie locale fonctionne en soutien aux producteurs, puisque ces derniers sont exonérés de frais de reconversion, et car l'équivalent du montant de graines en circulation doit être placé en euros sur un compte en banque. La Graine dépose ce fonds de garantie à la NEF, qui s'engage en retour à prêter le double à taux 0 à des producteurs pour leurs projets de développement.

La Graine veut revenir à une égalité entre points de distribution acceptant la Graine et la MonA.

Elle exige que le taux de frais de reconversion de 2% et le principe d'une cotisation soient appliqués à la MonA de manière équivalente à ce qui s'applique pour la Graine. L'association veut revenir à ce point d'équilibre dans le cadre de la signature en février 2024 de l'avenant de prolongation à la convention Graine / MonA, ou elle quittera le projet.

Selon elle, la cannibalisation entre les deux alternatives monétaires, alors qu'elles devraient se renforcer, doit cesser. La Graine indique que c'est une position arrêtée, qui a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration il y a 3 mois, décision qui a été expliquée à tous les interlocuteurs.

Selon la Graine, on a commencé à voir les problèmes apparaître cet été (des commerces ont expliqué qu'ils quitteraient la Graine pour prendre la MonA). La Graine est engagée par la convention jusqu'en février 2024. Au bout d'une année la Graine souhaite faire le bilan et modifier des points. L'optique est d'aboutir à une égalité des conditions d'utilisation de la MonA et de la Graine.

> La Biocoop Courreau souligne qu'elle n'observe aucune corrélation entre l'apparition de la MonA et une diminution de l'usage de la Graine ; jamais aucun client de la Graine n'a fait remonter que la MonA avait changé ses pratiques. Théo indique ne pas partager le constat de La Graine puisque la part du chiffre d'affaires en Graines (comme de la MonA) est en augmentation depuis juin 2023, et en croissance par rapport à l'année dernière, ce qui **ne démontre pas la "cannibalisation" évoquée**.

La Biocoop et La Cagette soulignent qu'aucun fournisseur n'accepte la graine.

La question des frais de cotisation et de reconversion est donc une question purement économique (liée aux frais de reconversion de la MonA puisqu'il n'y a pas de réelle circulation), le sujet est de savoir à quoi cette contribution est destinée, ce qui est une approche philosophique différente.

> Charles (équipe Caisse - responsable de la MonA) indique avoir analysé les données : seules 15 personnes sont inscrites à la fois à la Graine et à la MonA ; parmi elles, 5 ont augmenté leur niveau de change en Graine depuis l'apparition de la MonA, 3 l'ont diminué (3 n'ont jamais changé en 2021-22-23, et 4 ont changé seulement en 2022 de tout petits montants). Par conséquent il est difficile de conclure à une concurrence entre les deux moyens de paiement.



> Pauline (équipe Caisse) exprime que la prise de position de la Graine pose problème en termes de coopération, avec une manière d'amener les choses extrêmement violente. Elle pose la question du choix laissé au collectif de coopération. A titre personnel elle indique ne pas s'opposer au principe proposé, mais exprime son inquiétude pour la suite de la collaboration au vu de ces propos.

> Marco (équipe Caisse) indique que les frais bancaires de la MonA (1% des montants) sont refacturés à l'expérimentation. La MonA n'a jamais été considérée comme une monnaie locale. Il y a sûrement une discussion à avoir sur la prise en charge collective des frais de gestion, et la participation des points de vente apparaît de plus en plus comme étant une évidence. En revanche le travail en coopération sur un projet commun exclut de facto l'imposition d'une décision par un acteur.

> Folle Avoine approuve ce qu'a dit Marco sur la prise de pouvoir dans un projet collectif ; et réaffirme que Folle Avoine n'a pas quitté la Graine depuis l'installation de la MonA, puisque Folle Avoine est le commerce visé dans les propos de La Graine.

> La Cagette s'interroge sur l'intérêt que représente le financement via le fonds de garantie NEF, par rapport à une contribution des points de vente à la Caisse, qui servirait plutôt aux producteurs avec lesquels on travaille, avec une aide concrète et immédiate. Et pose la question de savoir ce que finance la cotisation à la Graine ?

> En tant que membre du Comité Citoyen, Cécilia rappelle que pour le Comité citoyen la démocratie est très importante, et les ultimatums sont un peu violents. Elle souligne que ce qui risque de tuer la Graine est plutôt de mettre un terme à une expérimentation en plein développement et très visible, qui apporte aussi de la visibilité pour la Graine.

> pour l'Esperluette, la contribution est perçue comme déjà faite de manière non financière via l'accompagnement des personnes à la MonA. De plus la marge réalisée est très faible (plutôt de l'ordre de la couverture de pertes ; entre 5 et 10% selon les produits, ajustés pour revenir à 0). La situation étant donc un peu différente si on raisonne en %, on pourrait aussi envisager une cotisation / adhésion pour affirmer un soutien / engagement.

> La Graine souligne que la position qui apparaît peut-être violente est proposée depuis 4 mois. La Graine souligne également que financer des projets est un travail de banquier, que fait la Nef sans contre-partie. En outre, la MonA comme la Graine fonctionnent via une application numérisée donc ne génèrent pas les frais de gestion habituels qu'il y a via les TPE.

> Pauline réagit : Ces insinuations sont graves de sous entendre que l'équipe de la Caisse ferait de la rétention d'information. Il a toujours été dit que cette question entrerait dans le champ de travail du GT Modèle économique. Le problème est que la temporalité de la Graine n'était pas alignée avec la temporalité du projet de coopération.



> Sur le taux de 2 %, il se rapproche des frais bancaires, et pourrait être discuté pour plusieurs commerces.

° Proposition de l'Esperluette,

Le fonctionnement est différent des points de vente type « entreprise » : chaque année l'Esperluette sollicite des subventions pour financer de l'achat de denrées (qu'elle redistribue via la graine solidaire). Le projet de caisse vient un peu se substituer à ce dispositif ; la Caisse peut donc épargner à l'Esperluette une partie de cette recherche de fonds. La Caisse permet une prise en charge collective, plutôt que chaque association prenne ce temps de recherche des fonds individuellement.

En revanche, il y a des participants à accompagner, il y a un besoin de temps humain lié à la caisse, qui constitue déjà une contribution importante (même si non monétaire) du point de vente.

> A la Biocoop, l'usage de la MonA a relativement peu d'impact sur le fonctionnement du magasin ou le temps de l'équipe salariée (hormis le temps qu'y consacre Téo). Il pourrait y avoir un investissement en temps plus important pour participer au fonctionnement de la caisse.

Suggestion : pour prendre en compte la diversité des situations, la contribution des points de vente pourrait suivre sur le modèle d'autodétermination guidée retenue pour la cotisation des participants à la caisse ; le modèle de cotisation libre est assez innovant, et peut être intéressant.

° Proposition de Vrac,

Au vu de ce qu'apporte la caisse, comme plus-value sociale et économique, il paraît cohérent de contribuer économiquement au fonctionnement. En revanche Vrac ne fait pas de bénéfice, donc ne peut pas contribuer via un calcul sur la marge. Par ailleurs, la MonA permet chez Vrac un accès à l'alimentation de qualité facilitée via le prix coûtant (soit une double contribution à la hausse du pouvoir d'achat). On pourrait imaginer fixer une marge sur les achats en MonA qui serait directement reversée à la caisse.

Dans la mesure où la MonA fournit un service à Vrac, il pourrait y avoir une contribution au coût de gestion via une cotisation payée en tant que point de vente, dans l'idée de renforcer le modèle d'autonomie financière de la caisse.

> Charles (équipe Caisse - responsable MonA) apporte une précision sur les coûts de gestion : depuis février 2023, on compte 5500€ en frais bancaires, 4000€ de maintenance informatique (sans compter les 15k€ d'investissement), 7000€ de temps humain de gestion de la MonA facturés par la Graine à la FR CIVAM. La projection est que la maintenance informatique augmente, et il y aurait des évolutions à prévoir en cas de massification.

> Marco (équipe Caisse) : la participation des points de vente restera toujours hors des proportions du budget de la MonA distribuée ; de même elle ne permettra pas (tant que l'on est à cette échelle) un autofinancement des coûts de gestion, de ses outils ou de son animation. Et on ne doit pas tomber dans le modèle de l'assurance de Carrefour. La question est peut-être plus à se poser sous l'angle : de « qui » doit payer « quoi » et « pour quelle fonction » ? Les points de vente pourraient s'orienter plutôt sur l'impact à la caisse sur le territoire, les filières etc.



> La Biocoop indique que couvrir au moins les frais de reconversion lui paraît normal et le minimum. Sur les tickets restaurant, les frais sont de l'ordre de 5%, et ils augmentent.

Chez Biocoop, il y a un principe intéressant de transparence des coûts et de qui les paie : le magasin verse à la Coopérative 1% de son CA pour la vie de la coopérative, 0,5 % pour la communication nationale. C'est transparent et pédagogique car cela permet de pas oublier les services fournis, de faciliter et comprendre certaines choses. La contribution à la coopérative déduit aussi le temps donné directement à la coopérative.

> Corinne (étudiante en Master – réalise une prestation pour la Caisse avec un groupe d'étudiants) souligne que les étudiants proposent de travailler sur la question des frais de gestion. Les frais de fonctionnement d'une structure (mutuelle, sécu etc.) dépendent de la taille et de ce qui est subventionné. Les étudiants vont essayer de décortiquer pour voir ce qui pourrait s'appliquer à la caisse. Serge indique que ces coûts sont de l'ordre de 17% pour les mutuelles privées.

> Pauline (Equipe Caisse) précise que quand on parle des frais de gestion on ne prend évidemment pas en compte tous les salaires inhérents à l'état expérimental du projet et aux ambitions de démarche politique autour de l'alimentation. Par contre il est intéressant de regarder spécifiquement ce qui touche au fonctionnement de la MonA.

> La question est posée de savoir si la Caisse veut continuer à financer sur le long terme le travail de démocratie alimentaire, pour éviter que la partie démocratique soit dévoyée comme ça l'a été pour la sécu.

° Eclairage du point de vue des producteurs (par Ariane -équipe Caisse) :

Vu les montants perçus individuellement, il serait très compliqué de demander aux producteurs une contribution financière directe. Mais ils ont une contribution indirecte via leur investissement dans le projet : ils peuvent être sollicités ponctuellement notamment lors de l'organisation d'évènements.

Sur la partie spécifique maraîchers, via le GIEE, la question pourra être abordée de leurs besoins, et de leur capacité de contribution ; si c'est pertinent il pourra être proposé d'associer les différents points de vente concernés par la question ou intéressés à y travailler ; la question de rendre les débouchés plus stables notamment sera sûrement à explorer.

La Cagette et Biocoop a minima partagent cet intérêt.

> La Biocoop indique qu'il faut être attentif à ne pas tomber dans le systématisme : tous les producteurs ne sont pas forcément en difficultés, et peut-être certains peuvent/souhaiteraient contribuer ; et inversement il peut y avoir des points de vente en difficulté.



NB : Question pratique : Biocoop et La Cagette interrogent la Caisse et la Graine sur la fréquence de reconversion à privilégier. Pour la Graine, il est préférable de ne pas demander des reconversions trop souvent si possible car ça fait des opérations manuelles à chaque fois. (c'est déjà le cas pour les producteurs, qui reconvertissent régulièrement des petits montants car ils ont besoin). Les deux points de vente font le bilan en fin de mois donc transmettent leur demande de conversion en début de mois, mais indiquent que si les virements prennent 3 semaines à arriver cela ne crée aucun problème de trésorerie.